



Tarifs 2026-2027 et renseignements divers

- ♦ formulaires de réservation d'inscription à remplir et à remettre au lycée.
- ♦ tests à passer : Pour toute nouvelle inscription des tests de niveau (ou un entretien pour la maternelle) devront être passés.

Maternelle :

587 200 F payable 80 000 F lors de l'inscription, puis trois tranches de 169 700 F
Expatriés ou pris en charge par l'employeur : 690 400 F

Primaire :

587 200 F payable 80 000 F lors de l'inscription, puis trois tranches de 169 700 F
Expatriés ou pris en charge par l'employeur : 690 400 F

Collège :

688 000 F payable 80 000 F lors de l'inscription, puis trois tranches de 202 670 F
Expatriés ou pris en charge par l'employeur : 824 800 F

Classe de seconde :

940 000 F payable 80 000 F lors de l'inscription, puis trois tranches de 286 670 F
Expatriés ou pris en charge par l'employeur : 1 132 000 F

Classes de 1^{ère} année du Baccalauréat International

1 240 000 F payable 80 000 F lors de l'inscription, puis trois tranches de 386 670 F
Expatriés ou pris en charge par l'employeur : 1 504 000 F

Classes de 2^{ème} année du diplôme du Baccalauréat International

1 240 000 F payable 80 000 F lors de l'inscription, puis trois tranches de 386 670 F
Expatriés ou pris en charge par l'employeur : 1 504 000 F

Frais obligatoires d'adhésion aux programmes de l'IB :

Ces frais sont à régler au plus tard le 31 octobre.

Frais d'Adhésion Programmes IB				
Maternelle	Primaire	Collège	Seconde	Bac IB
185,000 F	185,000 F	210,000 F	235,000 F	310,000 F

Un acompte non remboursable de 80 000 F doit être payé au moment de l'inscription, et le reliquat des frais de scolarités doit être payé en trois tranches au plus tard le **10 septembre**, le **10 novembre** et le **2 février**. Au-delà de deux semaines de retard sur ces dates limites, des frais de recouvrement de 5 à 10% seront applicables.

Frais d'examen du Bac : prévoir environ 490 000 F pour les frais d'examen du baccalauréat, à payer à l'organisation du Baccalauréat International (IBO) en début de la seconde année du diplôme.

Assurance scolaire :

Une assurance risque scolaire obligatoire devra être souscrite pour chaque élève par les parents, auprès d'une assurance de leur choix.